



Réunion des Délégués du Personnel

le 30 octobre 2014



REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Chômage partiel :

Nous demandons de maintenir l'intégralité des primes pendant les jours de chômage partiel. (Prime d'équipe, primes de poste, prime exceptionnelle de nuit etc. etc...)

Une réponse a déjà été donnée lors du CE du 22 Octobre dernier. Ces différentes primes sont intégrées dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés qui sera utilisée pour l'indemnisation du chômage partiel.

Journée du 21 novembre :

Pour les salariés qui ont été mutés au montage après le 1^{er} octobre, nous demandons que la journée du 21 novembre soit effectuée sur la base du volontariat. De plus nous demandons le paiement en heures supplémentaires pour cette journée.

Cette journée sera effectuée, sur la base du volontariat, pour les salariés mutés après le 1er Octobre.

Les heures effectuées seront majorées, si elles constituent des heures supplémentaires.

Mutations :

Quels ont été les critères retenus concernant les mutations inter-usinage ?

Les critères retenus ont été : Les compétences, l'âge et l'absence de contre-indications médicales. De plus, toutes les mutations ont reçu la validation du Service de Santé au Travail.

Entretien individuel :

Quel est le bilan des entretiens individuels par UTE ?

A quelle période débiteront les entretiens pour l'année 2015 ?

**Actuellement, entre 95 et 100% d'entretiens individuels ont été réalisés.
Les prochains entretiens devraient débiter au mois de Janvier 2015.**

Taux d'absentéisme :

Vu la baisse des cadences, nous demandons de ne pas tenir compte du taux de 10% d'absentéisme afin que les salariés puissent poser leurs congés.

Le taux d'absentéisme de 10% est un critère qui doit être respecté.

Avenant :

Nous demandons un avenant à l'accord relatif aux équipes de suppléances afin notamment que la prime de dégressivité soit accordée dans les mêmes conditions que celles existantes pour les autres cycles.

La Direction n'est pas opposée à cette mise en place, mais une négociation sera à ouvrir sur le sujet, car un avenant doit être établi.

Congés fractionnés :

Suite à notre courrier du 15 janvier 2014 et confirmé par l'inspection du travail en date du 8 août 2014, avez-vous enfin attribué aux salariés les jours de congés supplémentaires dans le cadre du fractionnement des congés payés ?

L'information a été transmise au service de la Paie.

FPT Maintenance :

Suite à notre question posée lors de la réunion des DP du 18/12/2013, avez-vous régularisé la situation des salariés dont les jours de RTT coïncidaient avec leur semaine de formation ?

Une première remarque : Il ne s'agit pas de jours de RTT, mais de jours de repos de cycle.

Un bilan a été demandé pour regarder les situations individuelles, et il s'avère qu'à ce jour, ce n'est pas l'Entreprise qui devrait des heures à ces salariés, mais l'inverse. Pour l'instant, nous n'avons pas effectué de régularisation de cette situation.

La Direction a précisé qu'elle ne fera pas de régularisation en défaveur des salariés concernés.

Tenues de travail :

Quand est-il prévu l'attribution des nouvelles tenues de travail ?

Une information, sur le sujet, est communiquée avec la fiche de paie d'Octobre. Toutes les tenues seront distribuées avant la fin de l'année (fin Novembre jusqu'à Décembre).

Tous les salariés auront des vestiaires. Leur distribution sera faite à compter de la semaine 47, et les clés seront distribuées à chacun à partir de la semaine 49.